

## **COMPTE-RENDU CSAL du 24/01/2025**

Vos élus ont siégé à ce CSAL réuni après boycott intersyndical unanime de la 1ère convocation.

Un seul point à l'ordre du jour et soumis au vote :

### **1-Redéploiements internes des emplois :**

Seuls des transferts internes étaient prévus puisque la censure du précédent gouvernement a repoussé les suppressions d'emploi qui étaient prévus dans le budget Barnier.

La 1ère opération est consécutive à la création du PCRП départemental à Montbrison avec antenne à Saint-Étienne avec les transferts d'emploi correspondants.

Les agents de l'antenne sont ALD, ceux de Montbrison affectés directement mais tous pouvaient muter avec une priorité.

Pour tenir compte de l'importance des sites, la Direction a souhaité rééquilibrer les postes avec un transfert d'un emploi A du SIE de Roanne vers le SIP de Roanne et transfert d'un A+ ce de même SIP vers le SGC de Roanne. Cet emploi a vocation à être pourvu dans l'année.

**Vos élus ont voté contre ces transferts, étant donné que l'ensemble des OS avaient voté contre le projet de PCRП départemental présenté en 2024.**

### **Questions diverses :**

Une préoccupation majeure des agents des services de Grüner et des Amendes a été abordé : la fermeture du restaurant administratif le 31 mars 2025 prochain.

La Direction décrit une baisse de la fréquentation depuis le Covid et par le fait que le déficit d'exploitation qui en découle est depuis plusieurs années pris en charge par Saint-Étienne Métropole. La collectivité va récupérer au passage les locaux occupés par le restaurant.

3 solutions sont envisagées pour l'avenir :

- La signature d'une convention avec Casino, solution privilégiée à ce stade puisqu'elle inclut les autres administrations dont le personnel est concerné par la fermeture de la cantine. Si celle-ci était signée, elle ne serait peut-être pas mise en place au 1<sup>er</sup> avril et il pourrait y avoir octroi de titres restaurant de manière transitoire.
- Une convention seulement DGFIP avec un restaurant aux alentours du site de Grüner mais qui paraît plus délicate à mettre en œuvre.
- La délivrance de titres restaurant aux personnels du site de Grüner.

A noter que les agents en formation bénéficieront d'un remboursement forfaitaire et ne seront pas inclus dans une convention si celle-ci est conclue.

Ont été abordées les nouveautés de la campagne de mutation et notamment le fait que les affectations locales des inspecteurs se feraient désormais uniquement au choix à partir de cette année.

**Vos élus Cfdt-Cftc restent à votre disposition pour toute information ou pour vous accompagner au besoin.**